



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E137892

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 749852299

Siret : 749 852 299 00033

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 16437

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 422980100003

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 422980100003

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : HBC - HOMBOIS CONSTRUCTION

177 RUE DES TAMAGNARDS
ZAE LES GEYMONDS
38250 VILLARD DE LANS

Téléphone : 04 38 86 39 11

Portable :

Site Internet : www.hombois.fr/

E-mail : contact@hombois.fr

Responsabilité légale :

DELAITRE BENOIT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE /
CHABERT OLIVIER GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Couvreur,Menuisier)	29/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.